COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Service du transport scolaire
et des mesures d'urgence

1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4V1
Tél. : 514 367-8777
Téléc. : 514 367-8828

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ARRÊT

(Ce formulaire complété doit être acheminé au Service du transport scolaire ou à l'école)

Il faut allouer au secteur du transport des élèves un délai jugé raisonnable, particulièrement lors de la rentrée scolaire, pour traiter toute demande de changement d'arrêts, le tout dépendant souvent du nombre de demandes à traiter pour l'ensemble des écoles.

Pour un transport à une adresse autre que le domicile, il ne faut pas compléter ce formulaire, mais communiquer avec l'école pour la mise à jour de l'adresse de transport au fichier informatique.

Date : _____ **Nom de l'école** : _____

Avant de compléter, veuillez lire l'information apparaissant au verso relativement aux sections 1, 2 et 3.

SECTION 1

REQUÉRANT :

Nom: _____ Prénom : _____

Adresse: _____ Téléphone : ( ) _____ ( ) _____
(# civique) (rue) (résidence) (travail)

_____ _____
(municipalité) (code postal)

Signature : _____

Identifier les élèves qui demandent un nouvel arrêt ainsi que leur niveau.

SECTION 2

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE :

Nom de l'élève	Niveau	Nouvelle inscription
1)		❑
2)		❑
3)		❑

Avant de compléter, veuillez lire l'information apparaissant au verso relativement à la section 3.

SECTION 3

IDENTIFICATION DE L'ARRÊT :

Arrêt présentement utilisé : _____

d'autobus actuel (si connu) : [ ]

A.M. seulement ❑
P.M. seulement ❑
Midi ❑
A.M. & P.M. ❑

Arrêt demandé : _____

d'autobus : [ ]

Raisons : _____

A.M. seulement ❑
P.M. seulement ❑
Midi ❑
A.M. & P.M. ❑

(Annexer un croquis s'il y a lieu)

(Cocher la ou les cases pertinentes ✓)

Section 1

Veuillez identifier le requérant, c'est-à-dire le parent ou le tuteur de l'élève pour lequel une demande de changement d'arrêt est complétée. C'est la personne que nous devons rejoindre dans l'éventualité où des informations additionnelles seraient utiles pour le traitement de la demande. Il est important de nous transmettre votre numéro de téléphone où nous pouvons vous rejoindre le jour ou le soir.

Section 2

Identifier les élèves qui demandent un nouvel arrêt ainsi que leur niveau. Inscrire le nom complet de l'élève.

Section 3

Il revient au secteur du transport des élèves de procéder à la confection des parcours et à la localisation d'arrêts d'autobus. Le choix de ces arrêts est basé sur des facteurs et des normes liés à la sécurité des élèves, à la longueur des parcours et à certaines contraintes financières. L'âge et le niveau de l'élève sont aussi à considérer. **Les arrêts sont normalement établis au coin des rues et il n'y a pas de service porte à porte.**

SECTION RÉSERVÉE AU SECTEUR DU TRANSPORT

Demande approuvée par :_____ Refusée par :_____ En vigueur le :_____

Localisation de l'arrêt : _____

Numéro d'autobus : _____

Heure approximative d'embarquement le matin : _____

le midi : _____

(s'il y a lieu)

Avis aux parents ❑ Avis à l'école ❑ Date : _____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE DEMANDE DE TRANSPORT À UNE ADRESSE AUTRE QUE LE DOMICILE

Procédures et restrictions

(Le présent formulaire n'est pas utile dans le cas d'une demande de transport à une adresse autre que le domicile. Il faut demander à l'école de modifier l'adresse de transport de l'élève et de l'inscrire au fichier informatique.)

Dans certains cas, les élèves peuvent bénéficier du service de transport, d'un endroit autre que le domicile permanent, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

a) qu'il y ait un nombre suffisant de places disponibles dans le véhicule;
b) que les critères sur l'éligibilité au transport scolaire soient rencontrés;
c) que ce service n'ait pas pour effet d'augmenter les coûts de transport; l'élève doit utiliser le service déjà en place (parcours, arrêt, horaires);
d) seules les demandes pour un service, sur une base régulière, seront considérées (exemple : tous les jours, l'élève doit se rendre à une garderie après l'école);
   Les demandes pour du transport, sur une base irrégulière, ne seront pas considérées (exemple : un ou deux jours par semaine);
e) dans le cas de garde partagée, les deux domiciles seront considérés comme résidence de l'élève. Cependant, dans les cas où un des parents réside à l'extérieur du secteur de l'école, ce parent aura la responsabilité du transport de l'élève à l'école ou à l'arrêt le plus près du domicile.